

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2016

PRÉSENTS : Mmes Dominique GADOU, Christine NÉMOZ, Monique PERRIOL, Danielle FAVIER, Gésabelle GIROUD, Isabelle COURTIAL, Catherine TEILLON, Martine MÉRAUD, MM. Guillaume ARRU-GALLART, Jean BELANTAN, André CHABERT, Aimé VUAILLAT, Bernard PIÉGAY, Maurice BELANTAN, Gérald REVEYRAND, Jean-Marc GUILLET, Damien RIGOLLET.

ABSENTS excusés : MME Stéphanie GAGNIEUX,
M. Gérard CHABOUD-GRILÉ (pouvoir à M. Maurice BELANTAN).

Secrétaire de séance : Mme Christine NEMOZ.

URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

PERMIS DE CONSTRUIRE

- + DEMEURES D'AUTREFOIS : construction d'un bâtiment commercial, rue des vieux métiers,
- + Monsieur Cédric PELISSON : construction d'un atelier, route de Morestel,
- + SCI GIRMEN : aménagement de trois appartements, rue de la ferme.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- + Monsieur Guy FRILLEUX : pose de panneaux solaires, route de Morestel,
- + Monsieur Jean-Pierre ROUSSELET : construction d'un abri de piscine rue Saint-Martin,
- + Monsieur Olivier REA : construction d'un abri de jardin, route des lavoirs,
- + Monsieur Maurice BELANTAN : construction d'une piscine, route de la chartreuse,
- + Monsieur GENTIL : division parcellaire rue de la sellerie.

PERMIS DE DEMOLIR

- + Commune de Vezeronce-Curtin : maison PAULOZ.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la législation impose l'élaboration d'un Document Unique d'Évaluation des Risques pour tous les services de la mairie (techniques, scolaires, administratifs). Monsieur le Maire propose de faire appel aux services d'un intervenant qui pourrait établir ces documents pour chaque service. Monsieur Jacques RAYNAUD, Conseil et Formation en maîtrise de risque effectuerait cette mission. Accord du Conseil municipal.

PLATEFORME DERRIÈRE L'ÉGLISE DE VEZERONCE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait envisageable de réaliser une plateforme derrière l'église en contre bas du mur. Le remblaiement pourrait se faire avec la démolition de bâtiments (maison PAULOZ, etc...). Il conviendrait d'ériger un mur de soutènement de 3 x 23 m. Le conseil municipal propose de réfléchir à un garage à vélos. Le projet sera affiné.

AMENAGEMENT RUE DE LA SELLERIE

Un projet d'aménagement pour la rue de la sellerie est en cours d'élaboration avec les services concernés (Syndicat des eaux, Département de l'Isère) : il devra être réalisé par tranches suite à la démolition de la maison PAULOZ.

SALON D'ESTHETIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération en date du 19 novembre 2015 concernant la cession du bail du magasin d'esthétique situé 121 place Clodomir. Madame Marjorie BONNIN a créé une Société dénommée l'INSTANT BEAUTE en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de VIENNE. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour la cession du bail commercial des locaux situés 121 place Clodomir à la Société l'INSTANT BEAUTE. Après discussion, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal donne son accord à la cession du bail au profit de la Société l'INSTANT BEAUTE à partir du 6 octobre 2015. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur André CHABERT, adjoint, à signer tous documents nécessaires à cette cession.

BAUX RURAUX

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répartir la taxe des marais aux agriculteurs qui louent des terres à la commune à raison de 50 %. Le reste étant à la charge de la commune. Accord du Conseil municipal.

RUE DES FONTAINIERS

Monsieur le Maire propose : afin de séparer les eaux pluviales du réseau d'assainissement et de régler divers problèmes avec les réseaux d'eaux privées dont la commune possède une part, il sera réalisé des relevés . La Société ELLIPSE réalisera ce travail. Accord du Conseil municipal.

ESPACE CULTUREL CONDORCET

Un groupe de travail est constitué pour réfléchir et proposer des solutions à tous travaux nécessaires à l'Espace Culturel Condorcet et à la création d'un espace public avec aires de jeux : MMES Catherine TEILLON (animatrice du groupe), Gésabelle GIROUD, Dominique GADOU, Danielle FAVIER et MM. André CHABERT, Gérard CHABOUD-GRILÉ.